

## Propositions de communication

Les propositions de communication dans les sessions spécialisées du Congrès 2024 sont reçues **exclusivement en ligne** sur le site du Congrès. Celles reçues par tout autre moyen ne sont pas prises en compte. Les dates d'ouverture et de clôture des propositions sont communiquées sur le site du Congrès : <https://congres2024.aislf.org/>

### Espace personnel

Il est nécessaire d'avoir ouvert un **espace personnel** sur le site du Congrès et de s'y connecter pour pouvoir déposer une proposition de communication.

### Propositions

Le nombre de propositions recevables est limité à **deux maximum**. Les consignes de dépôt sont les suivantes :

- Les résumés doivent comporter un titre limité à **150 signes espaces compris**.
- Le texte du résumé est limité à **1500 signes espaces compris**. Il peut être enrichi (gras, italique, souligné) mais ne doit comporter ni notes de fin, ni références bibliographiques.
- Chaque résumé doit être obligatoirement adressé à **deux groupes spécialisés**.

### Co-auteur-e-s

L'auteur-e principal-e peut ajouter jusqu'à trois co-auteur-e-s à sa proposition. **Seul-e l'auteur-e principal-e reçoit les informations relatives à sa proposition de communication**. Il-elle a l'entière responsabilité d'informer ses co-auteur-e-s.

### Évaluation

Chaque proposition est évaluée par les responsables du premier groupe dans lequel elle est déposée. En cas de refus de ce premier groupe, la proposition est présentée à l'évaluation du second groupe.

**En cas de refus des deux groupes, la proposition est transmise au comité scientifique du Congrès, dont la décision finale est souveraine.**

### Programmation et présentation

La programmation des sessions est assurée par les responsables des groupes spécialisés.

**Pour présenter leur communication acceptée, les auteur-e-s doivent être inscrit-e-s au Congrès et avoir réglé les frais d'inscription.** La règle s'applique aux co-auteur-e-s, lorsqu'ils-elles souhaitent participer à la présentation de la communication.

À la clôture des inscriptions au Congrès, les communications des auteur-e-s qui ne se seraient pas inscrit-e-s sont retirées du programme final des sessions spécialisées.

